

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 5 OCTOBRE 2026	Membres en exercice : 29	Quorum : 15 Présents : 26	Pouvoirs : 3 Votants : 29
Présents	F. ADAM, A. BOURRÉE, P. BOUTHEMY, M. CAZO, A. CHARRIER. A. CHAUVIN, A-G. CHUDEAU, S. DENIER, Y. DUCHÊNE, H. HOULLEGATTE, K. JUILLET, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, S. LE CUIILLIER, L. LELIEVRE, N. MARTINAIS, F. MOUTARDIER, I. NICOLAS, B. PAUMIER, E. PERON, P-Y. REBOUX, T. ROUÉ, J-M. RUS, J-C TROCHET, T. VAILLANT.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : J-C. ALLAIN à A. BOURRÉE- A. CASOL à A-G. CHUDEAU - A. FEVRIER à S. LE CUIILLIER.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'une secrétaire de séance : A. CHARRIER			

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

Délibération n° 26-82/ Attribution des marchés d'acquisition d'un tracteur agricole, d'une épareuse et d'un rotobroyeur

Rapporteur : DENIER S.

Contexte

Par délibération n° 26-58 du 6 juillet 2026, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une consultation en vue de l'acquisition d'un tracteur agricole, d'une épareuse et d'un rotobroyeur destinés au renouvellement des équipements du service technique communal. Il a également précisé que l'attribution et la signature des marchés seraient soumises à son approbation après analyse des offres.

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence transmis le 15 juillet 2026 avec une date limite de remise des plis fixée au 27 août 2026 à 12h00.

La consultation a été organisée selon une procédure adaptée et décomposée en deux lots distincts :

- Lot n°1 : acquisition d'un tracteur agricole ;
- Lot n°2 : acquisition d'une épareuse et d'un rotobroyeur arrière.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'établissait à 194 000 € HT pour l'acquisition des matériels neufs, assortie d'une estimation de reprise des matériels existants de 59 600 € HT, soit un coût net prévisionnel de 134 400 € HT. Elle se décomposait comme suit :

Lot	Montant matériel neuf HT	Reprise estimée HT	Coût net estimé HT
Lot n°1 – Tracteur	120 000 €	47 000 €	73 000 €
Lot n°2 – Épareuse et rotobroyeur	74 000 €	12 600 €	61 400 €
Total	194 000 €	59 600 €	134 400 €

Analyse des offres

Conformément au règlement de consultation, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix : 60 points ;
- Valeur technique : 40 points, appréciée au regard :
 - o de la qualité et de l'adéquation du matériel proposé aux exigences du CCTP (30 points) ;
 - o du délai de livraison (5 points) ;
 - o de la garantie et du service après-vente (5 points).

Lot n°1 : acquisition d'un tracteur agricole
 Cinq offres ont été reçues et analysées.

Analyse du critère prix

Entreprise	Matériel proposé	Prix neuf HT	Extension de garantie HT	Reprise HT	Prix analysé HT*	Note prix
MS Équipements	John Deere 6M130	119 000 €	7 700 €	44 000 €	82 700 €	60,00
Bretagri	Case Maxxum CVX 125 ST4	110 800 €	9 770 €	36 000 €	84 570 €	58,67
Ouest Agri	Valtra N135D	128 500 €	9 500 €	47 500 €	90 500 €	54,83
SM3 Claas	Claas Arion 530 Cmatic	126 500 €	7 730 €	40 000 €	94 230 €	52,65
Duval Frères	Kubota M7134 KVT	129 500 €	10 320 €	40 000 €	99 820 €	49,71

* Prix du matériel neuf diminué de la reprise et augmenté du coût de l'extension de garantie.

Analyse du critère technique

Entreprise	Matériel proposé	Qualité matériel /30	Délai /5	Garantie et SAV /5	Note technique /40
MS Équipements	John Deere 6M130	29,50	4,00	4,50	38,00
Ouest Agri	Valtra N135D	27,00	5,00	5,00	37,00
Bretagri	Case Maxxum CVX 125 ST4	24,00	3,50	3,50	31,00
SM3 Claas	Claas Arion 530 Cmatic	22,00	3,00	4,50	29,50
Duval Frères	Kubota M7134 KVT	19,00	4,50	4,00	27,50

Classement final

Rang	Entreprise	Prix /60	Technique /40	Total /100
1	MS Équipements	60,00	38,00	98,00
2	Ouest Agri	54,83	37,00	91,83
3	Bretagri	58,67	31,00	89,67
4	SM3 Claas	52,65	29,50	82,15
5	Duval Frères	49,71	27,50	77,21

L'offre présentée par MS Équipements obtient la meilleure note globale avec 98,00/100 et apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle porte sur un tracteur John Deere 6M130 pour un montant de 126 700 € HT, comprenant le matériel neuf et l'extension de garantie, assorti d'une reprise de l'ancien tracteur de 44 000 € HT, soit un montant net de 82 700 € HT.

Lot n°2 : acquisition d'une épareuse et d'un rotobroyeur

Cinq offres ont également été reçues.

Les offres Duval Frères / Ferri et Modema / SMA ont été déclarées irrégulières et écartées de l'analyse finale en raison de non-conformités aux exigences minimales du CCTP.

Analyse du critère prix

Épareuse

Entreprise	Matériel proposé	Prix neuf HT	Reprise HT	Prix analysé HT
SM3 Claas	Rousseau Kondor	49 930,00 €	14 000,00 €	35 930,00 €
Bretagri	Kuhn Pro Longer 5683	49 500,00 €	11 000,00 €	38 500,00 €
Noremat	Optima M57T	55 888,45 €	9 000,00 €	46 888,45 €

Rotobroyeur

Entreprise	Matériel proposé	Prix neuf HT	Reprise HT	Prix analysé HT
SM3 Claas	Rousseau RJ200	16 100,00 €	3 000,00 €	13 100,00 €
Bretagri	Kuhn Spring Longer	20 900,00 €	3 500,00 €	17 400,00 €
Noremat	Presta 2000	16 287,10 €	3 600,00 €	12 687,10 €

Synthèse du critère prix

Entreprise	Montant neuf HT	Reprise HT	Prix analysé HT	Note prix / 60
SM3 Claas	66 030,00 €	17 000,00 €	49 030,00 €	60,00
Bretagri	70 400,00 €	14 500,00 €	55 900,00 €	52,63
Noremat	72 175,55 €	12 600,00 €	59 575,55 €	49,38

Analyse du critère technique

Entreprise	Qualité matériel /30	Délai /5	SAV /5	Valeur technique /40
Noremat	30,00	5,00	5,00	40,00
SM3 Claas	20,00	2,00	3,00	25,00
Bretagri	20,00	0,00	4,00	24,00

Classement final

Rang	Entreprise	Prix /60	Technique /40	Total /100
1	Noremat	49,38	40,00	89,38
2	SM3 Claas	60,00	25,00	85,00
3	Bretagri	52,63	24,00	76,63

L'offre présentée par Noremat obtient la meilleure note globale avec 89,38/100 et apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle porte sur :

- une épareuse Optima M57T pour un montant de 55 888,45 € HT, assorti d'une reprise de 9 000,00 € HT, soit un montant net de 46 888,45 € HT ;
- un rotobroyeur Presta 2000 pour un montant de 16 287,10 € HT, assorti d'une reprise de 3 600,00 € HT, soit un montant net de 12 687,10 € HT.

Le montant total du lot s'établit ainsi à 72 175,55 € HT, assorti d'une reprise globale de 12 600,00 € HT, soit un montant net de 59 575,55 € HT.

Bilan financier

Les offres retenues représentent les montants suivants :

Lot	Attributaire	Montant matériel HT	Reprise HT	Montant net HT
Lot n°1 – Tracteur	MS Équipements	126 700,00 €	44 000,00 €	82 700,00 €
Lot n°2 – Épareuse / rotobroyeur	Noremat	72 175,55 €	12 600,00 €	59 575,55 €
Total		198 875,55 €	56 600,00 €	142 275,55 €

Le montant total des acquisitions s'établit à 198 875,55 € HT, supérieur de 4 875,55 € HT à l'estimation prévisionnelle des acquisitions, fixée à 194 000 € HT.

Après prise en compte des reprises, le coût net de l'opération s'établit à 142 275,55 € HT. Par rapport à l'estimation prévisionnelle nette de 134 400 € HT, l'écart s'élève à 7 875,55 € HT, soit + 5,9 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Attribue le lot n° 1 relatif à l'acquisition d'un tracteur agricole à l'entreprise MS Équipements pour la fourniture d'un tracteur John Deere 6M130, pour un montant de 126 700,00 € HT, assorti d'une reprise de 44 000,00 € HT, soit un montant net de 82 700,00 € HT ;
- Attribue le lot n° 2 relatif à l'acquisition d'une épareuse et d'un rotobroyeur à l'entreprise Noremat, pour un montant de 72 175,55 € HT, assorti d'une reprise de 12 600,00 € HT, soit un montant net de 59 575,55 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à cette décision ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Audrey CHARRIER

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire ▪ Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif ▪ Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .